



Meilleures pratiques en matière de formation des juges et des procureurs

Catégorie de la pratique: programme ou plan de formation innovant dans un domaine donné

Type de pratique: bonne pratique

Institut: Académie de droit européen (ERA)

Avril 2014

Intitulé de la pratique	Paquet global pour dispenser une formation à grande échelle sur les nouveaux instruments juridiques
<i>Principales caractéristiques</i>	<p>Chaque fois qu'elles sont confrontées à des changements législatifs majeurs ou à l'introduction d'un nouvel outil juridique important dans un domaine du droit, les institutions de formation doivent immédiatement cibler un grand nombre de membres de la magistrature et leur dispenser une formation adéquate sur ces sujets.</p> <p>Cette formation doit suivre une procédure de planification minutieuse, refléter une stratégie de formation globale, être exécutée autant que possible dans les mêmes conditions et être aussi rentable que possible compte tenu de son ampleur.</p> <p>L'Académie de droit européen (<i>Europäische Rechtsakademie</i> - ERA) organise régulièrement des séries de séminaires de grande envergure dans les États membres en vue de sensibiliser la magistrature nationale à un nouvel acte législatif majeur au niveau de l'Union. Cette approche a été conçue pour former les juges après l'adoption d'une modification législative majeure au niveau de l'Union, à la suite de laquelle les juges nationaux pourraient se voir conférer un nouveau rôle. Cette pratique est appliquée dans un environnement international et permet d'accroître la rapidité et la qualité de la mise en œuvre de la nouvelle législation, en vue d'obtenir une interprétation harmonisée de ces règles dans l'ensemble de l'Union européenne.</p> <p>Cette pratique a été utilisée par l'ERA immédiatement après l'adoption du règlement (CE) n° 1/2003 relatif à la mise en œuvre de nouvelles règles de concurrence dans toute l'Union. Avant même l'entrée en vigueur de ce nouveau règlement en mai 2004, l'ERA a commencé à</p>

	<p>proposer une formation de base à la magistrature dans plusieurs États membres. Une sorte de programme normalisé a été élaboré et adapté aux besoins spécifiques de chaque magistrature.</p> <p>L'ERA a depuis lors poursuivi cette formation à grande échelle, même si, depuis peu, l'accent n'est plus placé sur la formation de base mais sur une formation plus avancée ou sectorielle. Une formation de base peut être, et est parfois, dispensée au moyen d'activités d'apprentissage en ligne.</p>
<i>Coordonnées de l'institution</i>	<p>Académie de droit européen (<i>Europäische Rechtsakademie</i> - ERA) Metzer Allee, 4 54295 Trèves Allemagne Téléphone: + 49 651 93737-0 Fax: + 49 651 93737-773 Courriel: info@era.int Site internet: http://www.era.int</p>
<i>Autres commentaires</i>	<p>L'exemple susmentionné est une BONNE PRATIQUE pour s'attaquer à ce genre de défi. Cette pratique est facilement transposable et devrait être adoptée chaque fois que possible.</p>

Source: Projet pilote – Formation judiciaire européenne: «*Lot 1 – Étude sur les bonnes pratiques en matière de formation des juges et des procureurs*», réalisée par le Réseau européen de formation judiciaire (REFJ)